



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 29 août 2013

### **Bilan et perspectives de la Convention d'Engagement Volontaire pour une infrastructure durable : les engagements 2013-2017 des entreprises de travaux publics**

**"Concevoir, construire, aménager et entretenir des infrastructures routières ou des voiries urbaines performantes sur le plan économique, responsable sur le plan social et respectueuse de l'environnement"** : tel était l'objectif fixé par la Convention d'engagement volontaire signée le 25 mars 2009 par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, l'Assemblée des départements de France, la Fédération Syntec Ingénierie, et les entreprises de travaux publics (Fédération nationale des travaux publics, Union des Syndicats de l'industrie Routière Française, Syndicat professionnel des terrassiers de France).

Fortes d'un bilan 2009-2013 encourageant, les entreprises de travaux publics ont souhaité conforter et prolonger leurs engagements à travers plusieurs orientations 2013/2017 portant sur quatre axes principaux :

- Poursuivre et conforter les engagements environnementaux d'origine
- Renforcer la capacité d'innovation dans le domaine des infrastructures routières
- Répondre aux enjeux de sécurité et de santé au travail
- Amplifier la place des TIC pour des infrastructures durables.

**Le bilan des engagements pris en 2009 et ces nouvelles orientations 2013/2017 ont été discutés entre les partenaires signataires en présence de nombreux représentants nationaux et locaux, lors d'une réunion d'échanges placée sous la bannière de l'Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité (IDRRIM), le 4 juillet 2013.**

A l'occasion de cet évènement, les signataires ont confirmé que la Convention d'engagement volontaire est une démarche partenariale innovante à laquelle ils sont attachés, et qui peut contribuer, dans un cadre financier contraint, à la concrétisation des réponses à apporter aux enjeux de la transition écologique et énergétique.

Ils saluent les très nombreuses déclinaisons locales signées en région et l'implication de tous les partenaires concernés dans la préservation, l'entretien et la modernisation des réseaux routiers. Ils estiment que ces déclinaisons locales sont le principal support de la réussite de la démarche et souhaitent qu'elles tendent à couvrir la plus grande partie du territoire, en y associant autant que de possible les communes, les communautés de communes ou les agglomérations.

Les signataires ont exprimé leur volonté de valoriser le travail accompli par une communication soutenue qui sera relayée au plan local. Ils affirment leur volonté de poursuivre leurs actions, de façon coordonnée et pragmatique, selon les quatre axes proposés.

---

Créé en 2010, l'IDRRIM fédère l'ensemble des acteurs publics et privés agissant dans le domaine des infrastructures de mobilité et espaces urbains : Etat, collectivités locales, services techniques, ingénierie privée, entreprises, associations partenariales, écoles et organismes de recherche, établissements du réseau scientifique et technique de l'Etat. Lieu de convergence et d'échanges, l'IDRRIM propose un cadre de réflexion et d'actions pour co-produire et partager un référentiel commun (normes, bonnes pratiques, règles de l'art, outils méthodologiques). L'objectif : répondre de manière homogène à des problématiques techniques et stratégiques partagées, liées à la conception mais aussi à la gestion d'infrastructures de transport et d'espaces publics de mobilité.

**Contact presse : [laurianne.rossi@idrrim.com](mailto:laurianne.rossi@idrrim.com) | 01.44.13.31.30**

**Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité (IDRRIM)  
9, rue de Berri 75008 Paris – [www.idrrim.com](http://www.idrrim.com)**